



**COMMUNE DE SAINT-PREST
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2022 - 43

Rapporteur : Robert BALDO

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Prest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. Robert BALDO, Maire.

Etaient présents : M. Robert BALDO, M. Serge DANÉ, M. Jacques GOUPIL, M. Paul LEAL, Mme Virginie DE-GRYSE, Mme Aurélie MÉNAGER, Mme Sylvie BABEL, M. Manuel JODRA, Mme Claire BAUMER, Mme Nathalie FORTIN-JOUANNET, M. Laurent TRAMBLAY, Mme Caroline MARTIN, Mme Florence BARBE

Pouvoirs : Patricia LANTENOIS donne pouvoir à Robert BALDO ; Sarah CHARRE donne pouvoir à Serge DANE ; Sandrine CRUCHAUDET donne pouvoir à Aurélie MENAGER ; Mark YORK donne pouvoir à Jacques GOUPIL ; Olivier LUCAS donne pouvoir à Florence BARBE ; Audvine RUIZ donne pouvoir à Virginie DE GRYSE.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme Florence BARBE

Date de la convocation : 16 juin 2022

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Les articles R123-7 et suivants et L123-6 du code de l'action sociale et des familles disposent que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

La délibération du conseil municipal n° 2022-42 du 28 juin 2022 fixe à 6 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et après appel à candidatures, une seule liste commune est présentée.

Le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 19
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- bulletins blancs à déduire : 0
- nombre de suffrages exprimés : 19

A obtenu :

Liste commune : 19 voix

Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS de Saint-Prest :

2022/084

Liste commune unique :

Patricia LANTENOIS
Olivier LUCAS
Sylvie BABEL
Claire BAUMER
Nathalie FORTIN-JOUANNET
Caroline MARTIN



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Robert BALDO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212803589-20220628-2022-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2022

Affichage : 04/07/2022

Le Maire, Robert BALDO

A handwritten signature in black ink, written over a circular stamp. The signature is cursive and appears to read "Robert Baldo". The stamp is partially obscured by the signature.